

# LE STATUT DU PERSONNEL DES CMA DERNIÈRE ÉDITION

Voici la dernière mouture du statut du personnel des agents de  
Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Il comporte les modifications validées en Commission  
Paritaires parues au JO.

Il est applicable immédiatement et sans restrictions.

STATUT DU PERSONNEL

---

**CHAMBRES DE MÉTIERS : Oui à**

**un statut renégocié Non à un statut rafistolé !**

**“J’ouvrirai rapidement le chantier du statut”**

**C’est l’engagement que le président STALTER avait pris lors de son discours de candidature à la présidence de l’APCMA. Le SNCA, en organisation responsable, avait plébiscité cette annonce puisque c’est**

**exactement ce que nous demandions.**

**Dix-huit mois plus tard où en est-on?**

Depuis novembre 2017, les CPN 56 s'enchainent et les groupes de travail se mettent en place. Pourtant, aucun véritable travail de révision de fond du statut n'est proposé.

Il est temps de mettre un terme au rafistolage d'un statut dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est:

- alambiqué et interprétable sur bien des points,
- un frein à l'avancée des carrières des agents avec ses grilles complexes et inadéquates,
- "un miroir aux alouettes" concernant le passage en classe 3; engagement pourtant pris par les signataires du statut de 2009,
- inéquitable avec l'avancement au mérite qui est fondé sur aucun critère et sur une logique d'attribution nébuleuse,
- totalement inadapté aux enjeux de demain avec la réforme de l'apprentissage et la loi PACTE



Dans le cadre de ses actions de défense des droits des salariés du réseau des CMA, le SNCA- CGT appelle le Président de l'APCMA à tenir ses engagements vis-à-vis de tous les personnels du réseau.

## **IL FAUT RENEGOCIER LE STATUT !**

Nous réclamons un nouveau statut qui place les femmes et les hommes au centre des préoccupations et qui réponde aux véritables défis de demain.

[Tract refonte du statut](#)

---

**ENTRE LA DIRECTION NATIONALE  
DES CHAMBRES DE METIERS ET DE  
L'ARTISANAT ET LE  
GOUVERNEMENT, PLUS QUE DE LA  
COMPLICITÉ, DE LA  
FAMILIARITÉ.**

**ENTRE LA DIRECTION NATIONALE  
DES CHAMBRES DE METIERS ET DE  
L'ARTISANAT ET LE  
GOUVERNEMENT, PLUS QUE DE LA  
COMPLICITÉ, DE LA  
FAMILIARITÉ.**

---

**Après avoir médiatiquement subit au  
printemps dernier la débauche financière,**

**encore une fois, d'un mariage princier de nos chers voisins Britanniques, voilà que nous sommes informés, lors de l'assemblée générale de l'APCM des 19 et 20 juin 2018 de ce que nous pourrions appeler « des fiançailles » entre le représentant du gouvernement du nouveau monde à savoir Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, et notre président de l'APCMA Bernard Stalter.**

Les fiançailles semblent s'être déroulées on ne peut mieux, comme le laisse sous entendre le [discours fleuve de notre Président Stalter](#). En effet, si au début le ton est encore un peu froid et distant, au fur et à mesure que notre président avance dans son discours, le ton change. D'un « Monsieur le Ministre » nous passons à un « cher Bruno », pour enfin finir sur un tutoiement teinté d'affection qui laisse présager un beau mariage, de raison bien sûr, entre les deux partenaires et cela au plus vite. Si ce discours avait été encore un peu plus long, il y a fort à parier, que notre président se serait laissé aller, comme dans l'intimité des après réunions, à un petit « mon Nono » qui nous aurais confirmé que ces deux là s'entendent à merveille !

Sur le fond maintenant, si l'on regarde de plus près le contrat de mariage, le ciel s'assombrit quelque peu sur les personnels des CMA.

# **UNE ADHESION ENTHOUSIASTE**

L'APCMA adhère totalement aux réformes de l'état et annonce qu'elle est même capable d'aller plus loin en apportant des idées nouvelles qui ne peuvent qu'aller dans le sens recherché de ce gouvernement, à savoir « rentabilité et rigueur budgétaire ».

L'APCMA n'est pas « une voix revendicative ni contestataire ». C'est vrai qu'elle ne bataille pas beaucoup pour nous obtenir une augmentation significative de l'indice de la valeur du point. Qu'il est mignon leur numéro de duettiste se rejetant la responsabilité du blocage, depuis bientôt 8 ans maintenant, de cette situation. En fait à y regarder de plus près, ce n'est là qu'une petite querelle de jeune couple, qui ne dure pas plus longtemps que le fait d'en parler. Il est vrai que ceux qui subissent cette stagnation du montant de « l'argent de poche généreusement attribué par les futurs mariés » ne grondent pas beaucoup sous leurs balcons.

## **ON NE TROUVE PAS D'ARGENT POUR REVALORISER, ON EN TROUVERA POUR LICENCIER !**

L'APCMA en est déjà à discuter des modalités du financement de la suppression, au niveau national, de 300 postes (enregistrement des contrats) + 300 autres postes (SPI) soit un total de 600 suppressions de postes sur l'ensemble du réseau. Si la fiancée évoque les trois années d'indemnités chômage de ses 600 collaborateurs, le fiancé ne manquera pas de mettre dans le panier de la future mariée la compensation financière en échange d'une rigueur financière toujours plus accrue.

Quand au projet de loi PACTE, alors là, la future mariée n'hésite pas à vanter ses atouts en réitérant, encore une fois, que son réseau à un besoin urgent de 700 000 personnes (rien de moins que cela !) pour répondre à ses offres d'emplois. Autrement dit, par notre président, c'est peut être même les 0.3% de croissance manquante pour 2018. Autant dire que notre réseau est la source potentielle, voire principale, en matière d'emplois et que... « 'y a plus qu'à ! » ... Ce n'est pas sans nous rappeler le pin's à « un million d'emplois », promis par le président du Medef sous le quinquennat du président Hollande. Si ce n'est, malheureusement, tous les avantages cédés au patronat par le président Hollande en échange de ce million d'emplois, on en rigolerait encore !

## **LA COMEDIE DU FAUX RAPPORT DE FORCES**

On notera au passage un « léger » reproche du président ou dirons nous, une bouderie envers le gouvernement, sur le fait que celui-ci ne laisse que trop de place aux « start-up » ayant une mentalité, je cite, de « profit accrue et rapide », ce qui sous entend que cela, oh grand dieu !, n'a jamais été le cas du moindre artisan, cela se saurait...

La fiancée, ne faisant pas encore partie du nouveau monde, tente de préserver ses prérogatives notamment dans le domaine du Répertoire des Métiers ainsi que sur le Centre de Formalités des Entreprises. Rajouté à la fin de l'obligation du SPI, l'APCMA se voit peut-être ..., vider de sa substance nourricière (SPI, RM/CFE). Effectivement, il y a lieu de s'inquiéter très sérieusement de cette affaire.

Puis, vient le passage de ces artisans si différents des patrons des grandes entreprises du CAC 40, avides de



parachutes dorées et si méprisant envers l'apprentissage « mes enfants n'ont pas eu besoin de s'orienter vers l'apprentissage car ils étaient brillants ». L'expérience nous a montré que les « petits patrons » se comportaient malheureusement, trop souvent, de la même façon que les grands et qu'il y avait pléthore d'exploitations de jeunes apprentis dans le milieu artisanal à des fins vénales, mais ça l'APCMA n'est pas encore prête pour en évoquer ne serait ce que le début d'un soupçon.

## **RENOVER ? CHICHE !**

Enfin, arrive le chapitre ou le président Stalter demande la création d'un fond pour aider les entreprises artisanales à rentrer dans le troisième millénaire, celui du numérique, sans oublier ses collaborateurs (tiens...il parle peut être de son personnel ?...ah non toujours pas...), pour les accompagner dans leurs missions.

Mais le président Stalter se devait, comme il s'y était engagé pendant les élections, de terminer par une note, sur la nécessité de rénover notre statut. C'est là et seulement là que le SNCA-CGT le rejoint. Par contre, pour le reste, qu'il ne compte pas sur nous pour beurrer les toasts le jour des noces avec le gouvernement.

Pour lire l'édifiant discours du Président STALTER, c'est par ici :

[Le discours du Président de l'APCMA](#)

---

**LE SNCA S'ENGAGE POUR UN  
VERITABLE DIALOGUE SOCIAL,  
UNE RÉVISION TOTALE DU STATUT  
DES AGENTS DE CHAMBRES DE  
METIERS ET DE L'ARTISANAT**

**LE SNCA VEUT UN VERITABLE  
DIALOGUE SOCIAL**

Pour appuyer cette revendication ,  
il a envoyé au Président de  
l'Assemblée Permanente des Chambres  
de Métiers et de l'Artisanat, une  
lettre ouverte.

il a également informé la  
Commission Paritaire Nationale et  
le Ministère de tutelle de son  
retrait des groupes de travail

# prévus d'ici au mois de juillet.

---

***“Le dialogue social, selon l’organisation internationale du travail, inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d’échange d’informations entre représentants des employeurs et des travailleurs sur des questions d’intérêt commun liées à la politique économique et sociale.”***

Pour le SNCA-CGT, il s’agit bien évidemment de réunir avant tout les conditions favorables à un réel dialogue entre direction et salariés en plaçant les femmes et les hommes au cœur des préoccupations.

Durant la campagne des dernières élections, le SNCA-CGT a adressé plusieurs lettres ouvertes aux candidats à la présidence de l’APCMA.

Le syndicat des CMA faisait part, dans celles-ci, de ses revendications, de ses propositions et des travaux à engager prioritairement pour améliorer les conditions de travail des agents du réseau et pour se mettre en conformité avec la loi.

Sa principale revendication était la refonte complète du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l’Artisanat qui n’est pas en phase avec le paysage économique actuel, ni avec les lois.

Le SNCA-CGT n’était pas signataire de ce statut en 2009. Celui-ci étant, pour notre organisation, un outil de régression et non de progrès social.

Lors de son discours à la présidence de l’APCMA du 13 décembre 2016, le Président STALTER avait affirmé :

*“j’ouvrirai très rapidement le chantier du statut du personnel des CMA »; « La question des rémunérations devra forcément être abordée sous différents aspects y compris sous celui de la valeur du point, bloquée depuis 7 ans maintenant”.*

### **Aujourd’hui, un an et demi après, où en est-on?**

Depuis novembre 2017, les CPN 56 s’enchainent et les groupes de travail se mettent en place. Pourtant, à aucun moment n’a été proposé un véritable travail de révision de fond du statut.

Quant à la question de la valeur du point, on peut affirmer, aujourd’hui et pour longtemps, qu’aucune revalorisation ne sera accordée.

Les agents de CMA n’ont plus rien à attendre d’un statut qui n’est modifié, qu’au seul avantage des employeurs.

Le SNCA-CGT se refuse de “bricoler”, plus longtemps ce statut à coup d’articles additionnels et d’annexes “rustines”.

**Les agents du réseau méritent d’avoir un statut du personnel digne de ce nom !**

Si une véritable refonte de ce statut mal écrit et inadapté n’était pas très vite planifiée, le SNCA pourrait bien envisager de demander l’intégration des personnels au statut de la fonction publique par exemple

[Télécharger la lettre ouverte](#)

---

# **DIALOGUE SOCIAL DANS LES CMA : DES PROMESSES, TOUJOURS DES PROMESSES...**

**La dernière Commission Paritaire 56 s'est tenue le 17 mai 2018, sans que les compensations indirectes promises par le président STALTER pour compenser l'absence de revalorisation de la valeur du point ne soient réellement mises en place.**

**Mais où sont donc les "leviers" promis par le président STALTER et qui doivent se substituer au gel de la valeur du point ?**

---

## **L'augmentation de la valeur du point d'indice remise aux calendes grecques.**

Au cours de la CPN 56 du 17 mai dernier, la proposition du SNCA-CGT sur la valeur du point d'indice a fait l'objet d'un vote. Pour rappel, la CGT revendique qu'aucun salaire ne soit inférieur à 1800€ bruts mensuels.

La réponse du collège employeur a été sans appel avec 6 votes « contre ».

Lors de cette réunion, l'APCMA a tenu à faire un point sur l'actualité et notamment sur les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage en cours. Jacques GARAU, le Directeur Général de l'APCMA, a indiqué que les certitudes d'hier n'étaient plus celles d'aujourd'hui.

En effet, le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", a subi des modifications substantielles entre la version transmise au Conseil d'État et celle transmise et enregistrée par la présidence de l'Assemblée Nationale le 27 avril 2018.

Concrètement, les CMA se verraient confortées dans leurs missions. Ces dernières seraient réintroduites à l'identique selon Jacques GARAU et complétées par deux nouvelles missions : la mission de médiation et la mission de contrôle pédagogique.

Pour autant, les inquiétudes demeurent concernant le CFE / RM. Pour l'APCMA, le RM doit continuer à exister. Pour le CFE, les choses sont plus complexes car l'Etat souhaite les compléter, les alléger et les modifier.

Compte tenu de ces incertitudes, on ne peut que déplorer le manque de lisibilité, source d'angoisse pour les personnels de ces services.

## **Sur le SPI (Stage de Préparation à l'Installation), l'affaire paraît entendue.**

Le SPI est voué à disparaître purement et simplement.

Bruno LE MAIRE a réaffirmé la volonté du gouvernement de supprimer le caractère obligatoire de ce stage.

Le collègue salarié a exprimé sa forte inquiétude sur l'impact d'une telle mesure sur les personnels et l'emploi. Les organisations syndicales ont aussi exprimé la nécessité d'anticiper les effets de la disparition du SPI obligatoire puisque l'application de la loi sera quasi-immédiate.

Pour Jacques GARAU, le réseau doit redéfinir son modèle économique.

## **Quand même une bonne nouvelle.**

Lors de cette CPN 56, le SNCA-CGT a clairement demandé au président Gérard BOBIER et à Jacques GARAU de confirmer que la proposition de "CFA autonome" a été abandonnée.

L'ordre du jour a aussi permis d'acter la mise en place du télétravail dans le réseau des CMA. Le SNCA-CGT n'est pas opposé à l'instauration de ce dispositif dans la mesure où il est encadré pour éviter les dérives potentielles. C'est dans ce sens que notre organisation a demandé quelques amendements au texte proposé.

## **LA GIPA (Garantie individuelle du pouvoir**

## **d'achat)**

Autre point à l'ordre du jour : la GIPA, proposition faite par la CFDT.

Les services de l'APCMA ont réalisé une simulation de l'impact financier de la GIPA pour le réseau. Pour l'APCMA, si ce dispositif était instauré, il y aurait nécessité de pouvoir le maîtriser dans le cas d'une inflation galopante.

## **Le CET (Compte Épargne Temps).**

Le collègue employeur a aussi proposé l'instauration au statut du CET. Seul le SNCA-CGT s'est opposé à ce texte.

Conçu au départ pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés, le CET n'a pour effet que de repousser les conséquences des RTT, en permettant l'accumulation pendant plusieurs années de jours de congés non pris.

Là où le réseau des CMA y voit une modernisation de sa gestion des ressources humaines et un assouplissement pour les agents de disposer de leurs congés, le SNCA-CGT y voit plutôt un outil de flexibilité supplémentaire à la disposition des responsables de service afin d'adapter les salariés à l'organisation du travail.

Ce système de travail à crédit est pervers car il entretient la pénurie de personnel en faisant artificiellement tourner les services avec un sous-effectif. Le SNCA-CGT a exprimé à maintes reprises en CPN 56 son inquiétude face à l'accroissement des souffrances au travail dans le réseau des CMA et à la sous-estimation des risques psychosociaux.



## **Pour le SNCA-CGT:**

- Le CET est le plus souvent un choix forcé par l'impossibilité de prendre ses repos légitimes : les conditions de travail et le manque de personnel sont la cause de ces reliquats.
- L'impossibilité de prendre ses congés conduit à des situations d'épuisement professionnel et ne peut devenir la règle.
- Le SNCA- CGT revendique des effectifs suffisants pour que tous les agents puissent prendre leurs congés.

Notre syndicat est opposé à une organisation du travail génératrice de stress et de fatigue excessive. Le SNCA-CGT ne peut cautionner un système qui va à l'encontre d'une conception équilibrée de la vie professionnelle et du nécessaire temps de repos; les congés acquis sont nécessaires au repos physique et mental des travailleurs.

Le droit aux congés payés est le résultat de grandes luttes sociales, et ne doit pas être remis en cause de façon détournée. Ils sont indispensables à notre bien-être et notre santé.

**Le SNCA-CGT se refuse de rafistoler le statut à coup d'articles additionnels, en guise de rustines.**

**Nous souhaitons revenir à notre revendication première avec laquelle le Président STALTER était d'accord, [\(voir article ici\)](#) à savoir, la rénovation complète du statut.**

---

**Dans les CMA,  
l'intersyndicale CGT, CFDT,  
CGC et FO, s'adresse aux  
employeurs et au ministère**

**Déclaration liminaire de  
l'intersyndicale des CMA,  
SNCA-CGT, CFDT, CGC, FO.**

**Commission Paritaire  
Nationale du 29 mars 2018**

---

Les différentes mesures des réformes de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, ainsi que le projet de loi PACTE, pourraient avoir des répercussions désastreuses pour le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ses personnels.

Nos organisations syndicales s'inquiètent, notamment, pour

l'avenir des agents des services CFE/RM. Dans sa première présentation, le projet du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises propose «d'assouplir les obligations pour les entrepreneurs créateurs d'entreprises », « de rendre les démarches administratives pour la création 100% accessibles en ligne », « d'instaurer la gratuité des prestations d'assistance aux formalités» et «de créer un guichet unique de publicité des informations relatives aux entreprises ».

Aussi, certains points du projet font craindre le pire comme notamment les intentions de suppression du stage préalable à l'installation (SPI) et la fusion des services CFE/RM entre chambres consulaires.

Il apparaît maintenant certain que les CMA et les CCI seront contraintes de rationaliser leurs dépenses en renforçant les mutualisations de leurs services, voire en les fusionnant.

Concernant la réforme de l'Apprentissage, le réseau des CMA a montré sa volonté de s'inscrire dans l'action des modifications que l'État souhaite porter.

Le projet de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), présenté en février dernier et qui sera débattu au Parlement, propose, dans son article 20, de "doter l'ensemble des CFA de personnalité morale et autonome." Ainsi donc, les CFA sous statut Chambres de Métiers pourraient évoluer vers un cadre juridique et fiscal spécifique avec pour conséquence un transfert vers un statut de droit privé ou territorial. Dans ce schéma-là, quel sera l'avenir des personnels et de leurs conditions de travail ?

Même si des aménagements et des améliorations doivent être effectués, les mesures annoncées auront inévitablement des répercussions sur les personnels. Et chacun pourra alors mesurer l'impact humain que cela devrait avoir dans nos établissements.

**L'APCMA et le Ministère ne peuvent pas ignorer les conséquences sur les personnels et l'emploi.**

Dans ce contexte, l'intersyndicale des CMA, très inquiète pour la pérennité du réseau des Chambres de Métiers s'opposera à toute décision de suppressions d'emplois, qui pourraient résulter d'une volonté de réduire massivement la masse salariale des CMA.

**Nous demandons ainsi, que, sur toutes ces questions, les agents des Chambres de Métiers soient régulièrement informés des intentions de l'APCMA et du Ministre de tutelle.**

[Télécharger la déclaration liminaire](#)